

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Alain Lacoste, Madeleine Fortin, Tommy Gladu, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, et l'adjointe administrative, Roxanne Brault, son également présents à la dite séance.

09-12-231  
Minutes du  
10 novembre  
2009

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 10 novembre 2009.

ADOPTÉ

09-12-232  
Dépôt rapport  
du maire

Suite au dépôt du maire sur la situation financière de la municipalité ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil accuse réception du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Bedford en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

Que le texte bilingue du rapport du maire soit distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-12-233  
Abrogation de  
la résolution  
09-11-210

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la résolution numéro 09-11-210 soit abrogée.

ADOPTÉ

09-12-234  
Transfert

Considérant que l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation

entente de Timken à Koyo des ouvrages d'assainissement des eaux usées datée du 17 juillet 2007, et sa modification en date du 13 février 2008, fait partie du certificat d'autorisation de l'usine liant la Ville de Bedford et la société Timken Canada LP ;

Considérant que la société Koyo Bearings Canada Inc. a acquis les actifs de l'usine de Bedford et que le transfert officiel sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford accepte de transférer l'entente actuelle liant la Ville de Bedford et Timken Canada LP à la société Koyo Bearings Canada Inc. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

ADOPTÉ

09-12-235  
Rec. 09-118 – Comité incendie Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-118 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet d'accepter l'offre présentée par Les Équipements d'Incendie Levasseur inc. pour l'achat d'un camion citerne.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-12-236  
Rec. 09-119 – Comité incendie Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-119 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet d'approuver le budget final du service des incendies pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

09-12-237  
Rec. 09-120 – Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Comité  
incendie

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-120 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet d'accepter de louer les services du préventionniste à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, selon certaines conditions.

ADOPTÉ

09-12-238  
Rec. 09-121 –  
Comité  
incendie

Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-121 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet d'autoriser le chef du service des incendies, ou un officier le remplaçant, à facturer les coûts en main-d'œuvre et en matériaux à toute personne physique et morale étant responsable d'un accident routier et étant non-résidente d'une municipalité membre du comité intermunicipal des incendies.

ADOPTÉ

09-12-239  
Rec. 09-122 –  
Comité  
incendie

Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-122 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet que :

- les dépenses de 2,000.00\$ et plus soient préalablement autorisées par le comité et accompagnée d'au moins deux confirmations de prix écrites (sauf urgence) ;
- un rapport de revenus et dépenses soient présenté mensuellement à tous les membres du comité ;
- un rapport mensuel soit préparé par le mécanicien de la brigade indiquant où ont été effectués les travaux.

ADOPTÉ

09-12-240

Rec. 09-123 –  
Comité  
incendie

Suite à la réunion du 23 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-123 formulée par le comité intermunicipal des incendies à l'effet que le budget révisé du service de prévention soit de 63,025.00\$.

ADOPTÉ

09-12-241

Publication de  
bulletins –  
Ville de  
Bedford

Suite à une soumission présentée par Les Publications Municipales Inc. le 20 novembre 2009 ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté  
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil autorise la publication de bulletins sur la Ville de Bedford à être préparés par Les Publications Municipales Inc. à raison de 1,395.00\$ par publication, taxes en sus, ce qui correspond à l'option 2 décrite dans la soumission présentée.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-12-242

Rec. CCU –  
6 boul.  
Victoire

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2009 ;

Considérant que l'installation d'une nouvelle porte en façade du bâtiment situé au 6 boulevard Victoire, sans fenêtre adjacente, tel que spécifié par le propriétaire, est conforme aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 615-00 ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté  
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-11-07.1 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de PIIA pour l'installation d'une nouvelle porte en façade conformément aux croquis et documents déposés.

ADOPTÉ

09-12-243  
Rec. CCU –  
9 rue du Pont

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2009 ;

Considérant que les enseignes nouvellement érigées au 9 rue du Pont ne sont pas conformes au règlement de zonage ainsi qu'aux plans et documents déposés et approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme considère que cette situation n'est pas acceptable ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté  
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-11-07.2 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de mandater l'inspecteur en bâtiment pour communiquer avec le propriétaire du 9 rue du Pont afin qu'il procède aux changements nécessaires pour rendre les enseignes conformes. Dans l'alternative où il n'y aurait aucune collaboration, un avis d'infraction devra être envoyé pour s'assurer que la situation soit régularisée.

ADOPTÉ

09-12-244  
Rec. CCU –  
60 rue  
Principale

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2009 ;

Considérant les plans et documents déposés et approuvés par la résolution numéro 09-06-126 datée du 2 juin 2009 concernant la réfection de la façade ;

Considérant que la couleur et le modèle des nouvelles portes installées ne sont pas conformes aux plans approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que les changements demandés par l'entremise d'une correspondance datée du 19 novembre 2009 ne sont pas acceptés par le Comité consultatif d'urbanisme en raison de la non-conformité aux alinéas a), b) et c) de l'article 302 du règlement numéro 615-00 sur les PIIA ;

Considérant que les portes d'origine étaient en bois massif ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste  
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-11-07.3 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les changements demandés pour le 60 rue Principale et d'exiger que les portes respectent les plans approuvés au niveau du modèle et de la couleur. Un délai de un mois calculé à partir de la date de transmission d'un avis informant le propriétaire des changements à effectuer est accordé pour réaliser les travaux.

## ADOPTÉ

09-12-245  
Rec. CCU –  
52 rue  
Principale

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2009 ;

Considérant l'avis d'infraction émis au 52 rue Principale pour :

- avoir procédé à l'installation d'une enseigne sans permis ;
- avoir installé une enseigne non conforme au règlement de zonage ;
- ne pas avoir soumis le projet d'enseigne au Comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA ;

Considérant que le conseil municipal s'apprête à faire une refonte de ses règlements d'urbanisme dont ses dispositions concernant l'affichage ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme envisage de proposer au conseil d'y inclure des dispositions transitoires afin que les enseignes existantes soient modifiées pour les rendre conformes aux nouvelles dispositions réglementaires ;

Considérant qu'il existe à l'heure actuelle une certaine harmonie entre cette nouvelle enseigne et les enseignes des établissements voisins localisés à l'intérieur du même bâtiment ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation numéro 09-11-07.4 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas donner suite immédiatement à l'avis d'infraction émis au 52 rue Principale concernant l'installation d'une nouvelle enseigne non conforme dans l'attente des nouvelles dispositions réglementaires sur l'affichage.

## ADOPTÉ

09-12-246  
Adoption  
premier projet  
de règlement  
613-09

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 613-09 intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 613-00 ».

## ADOPTÉ

09-12-247  
Païement de  
facture pour  
pavage et  
appropriation  
de subvention

Proposé par le conseiller Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil accepte et défraie la facture numéro 028297 de Pavages Maska Inc. au montant de 49,491.12\$, taxes incluses, pour le planage et pavage d'une partie de la rue Philipsburg ;

Que ce conseil s'approprie la subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal » de 35,408.00\$ pour 2009 ;

Que ce conseil s'approprie également la subvention maximale offerte par le Ministère des Transports du Québec au montant de 15,000.00\$, le tout échelonné sur trois années budgétaires, soit :

- un premier versement de 6,000.00\$ pour l'exercice financier 2009-2010 ;
- un deuxième versement de 6,000.00\$ à être versé durant l'année budgétaire 2010-2011 ;
- un dernier versement de 3,000.00\$ à être versé au cours de l'année budgétaire 2011-2012.

ADOPTÉ

09-12-248  
Soumissions  
reçues –  
Déneigement  
des stat.  
municipaux

Considérant les soumissions reçues pour le déneigement des stationnements municipaux ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste  
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil retienne les soumissions des Entretien Normandin, des Entreprises Brian Bourdeau, de J.A. Beaudoin Construction Ltée, de Messieurs André Deshaies et Rosaire Rousseau et de Madame Lacey Gilman pour le déneigement des stationnements municipaux.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-12-249  
Soumissions  
reçues –  
Fourniture de  
camions avec  
conducteurs

Considérant les soumissions reçues pour la fourniture de camions avec conducteurs ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste  
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil retienne les soumissions des Entreprises B. Bourdeau, de J.A. Beaudoin Construction Ltée, de Transport Gérald Martin, de Messieurs André Brault, Rosaire Rousseau, Jean Chevalier et de Madame Lacey Gilman.

ADOPTÉ

09-12-250  
Comptes  
mensuels

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 79,908.17 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Tom Gladu  
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉ

---

Maire

---

Directeur général